

Construire une école, c'est construire l'avenir



LEGS ET DON

A l'approche de la fin d'année civile, certaines familles ont l'initiative de faire le point sur leurs revenus afin d'évaluer leur niveau d'imposition. Sachant que tout don, versé à un organisme habilité à le percevoir, est déductible à 66%, dans la limite de 20% des revenus imposables, il peut être intéressant fiscalement d'effectuer ce genre d'opération avant la date limite du 31 décembre, en particulier, afin d'éviter de passer dans une tranche d'imposition supérieure. Pour les entreprises : réduction de 66% de l'impôt sur les sociétés, dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires.

Vous n'êtes pas sans savoir que l'entretien et le développement immobilier d'une école sont à la charge exclusive des familles et de la solidarité entre établissements. En 2015, le collège Notre Dame a supporté entièrement le financement de la construction d'un nouveau restaurant scolaire, d'une salle de sports 3 terrains et d'un nouveau parvis d'entrée avec portail sécurisé. En 2017, toutes les classes ont été équipées de vidéoprojecteurs avec une barre de son connectés aux tablettes de professeurs, les ordinateurs des salles de technologie, d'informatique et du CDI ont été renouvelés ainsi qu'à l'école. Des travaux, bien qu'onéreux, sont moins visibles, en particulier au niveau de la mise aux normes des locaux soumis aux évolutions permanentes de la réglementation. D'autres travaux sont en cours d'étude tant pour améliorer le confort que pour développer de nouvelles stratégies pédagogiques. Les investissements sont très lourds et nous avons besoin de vous pour nous aider à les réaliser.

C'est pourquoi, j'attire votre attention sur cette possibilité de nous aider concrètement : vous ou votre entreprise, vous pouvez agir, tout en bénéficiant de la déduction fiscale.

Les legs et dons peuvent être versés soit au profit de l'Enseignement Catholique du Diocèse, soit à un établissement en particulier.

Et pourquoi pas l'INSTITUTION NORE DAME DE LA BASSEE ?

Il suffit de compléter le talon qui se trouve ci-dessous.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter notre service de comptabilité. D'ores et déjà, je vous invite à aborder ce sujet dans votre entourage et auprès de la direction de votre lieu professionnel.

D'avance, soyez remerciés pour l'information que vous pourriez communiquer autour de vous et pour les fruits de cette campagne dont le but est de toujours améliorer l'accueil des élèves et les moyens pédagogiques mis à disposition.

Pascal LEROY

TALON À RENVOYER ACCOMPAGNÉ DE VOTRE DON

(chèque libellé à l'ordre de : Fonds de Dotation Enseignement Catholique du Nord)

à

LA DIRECTION DIOCÉSAINE DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE 16, rue Négrier - 59042 LILLE CEDEX

NOM

ADRESSE

Verse la somme de : € au profit de :

l'établissement : INSTITUTION NOTRE DAME à LA BASSEE

Ou l'Enseignement Catholique du Diocèse de Lille

souhaite recevoir un reçu fiscal

Date et signature:

Legs
& Dons